



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2009

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- La délibération n°203 ayant pour objet « Logement de fonction école Ferdinand Buisson » a été modifiée et mise sur table.

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 18 Décembre 2008 dans le domaine des marchés publics, des créations et modifications des régies municipales ainsi que des cessions et acquisitions immobilières.

Monsieur le Maire fait une déclaration au sujet de la recrudescence de la délinquance sur le territoire de la commune.

Une note explicative relative au Compte Administratif a été jointe en même temps que la convocation, aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Vote les Comptes Administratifs 2008 du Budget Principal Ville, du Budget annexe Transport et des lotissements suivants : « Le Paradis 3 », « Le Paradis 4 », « Le Paradis 5 » et « Le Paradis 6 ».
- Vote les Comptes de Gestion 2008 du Budget Principal Ville, du Budget annexe Transport, des lotissements «Le Paradis 3», «Le Paradis 4», «Le Paradis 5» et «Le Paradis 6 ».
- Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 pour les budgets suivants : Ville, Transports, des lotissements « Le Paradis 3 », « Le Paradis 4 », « Le Paradis 5 » et « Le Paradis 6 ».
- Adopte pour l'exercice 2009, les taux d'imposition figurant dans la délibération, relatifs aux taxes d'habitation, du foncier non-bâti et du foncier bâti.
- Alloue une subvention de fonctionnement pour l'année 2009 à l'Association des Retraités Municipaux ainsi qu'à l'Amicale des Employés Municipaux.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de renouvellement entre la Ville de Grand-Couronne et la Poste, Agence des Essarts.
- Applique le tarif au 1^{er} avril 2009 concernant les opérations listées dans la délibération concernant les vacations funéraires.
- Désigne un représentant au sein des commissions municipales mentionnées dans la délibération suite à la démission d'un conseiller municipal.
- Modifie la délibération du 18 décembre dernier et fixe au 1^{er} Janvier 2009, les montants des loyers des différentes propriétés communales.
- Attribue au 1^{er} avril 2009, le logement de fonction de l'école F. Buisson à Mme BATAILLE et fixe le montant du loyer.





- Autorise M. le Maire à signer le renouvellement du bail entre l'association H.A.D. et la Ville de Grand-Couronne pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2009.
- Attribue une prime communale à la construction aux trois familles couronnaises suivantes :
 1. M. et Mme LEFAUX Hervé, demeurant 14 bis avenue Jean Jaurès, à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
 2. M. et Mme BENGAGA Abdelhatif, demeurant 9 rue du Champ du Bois, les Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
 3. M. et Mme BOUMENDIL Abdelkader, demeurant 3 allée des Poiriers, les Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
- Fixe le tarif au 1^{er} avril 2009 des droits de place marché, stationnements et animation.
- Alloue une subvention de fonctionnement au Comité des Fêtes des Essarts
- Modifie le montant de la subvention accordée lors du dernier Conseil du 18 décembre, à l'Union des Commerçants et Artisans de Grand-Couronne.
- Attribue à l'association le Pré de la Bataille, une subvention exceptionnelle.
- Décide de participer à la tombola organisée dans le cadre du Téléthon, en prenant en charge la valeur financière du premier prix.
- Nomme Madame Olivia BORDIN, Responsable de la Division Culture de la Ville de Grand-Couronne pour être titulaire de la licence n°2 d'entrepreneur de spectacles dans le cadre des activités du Service Culturel.
- Octroie une subvention exceptionnelle au collège Henri Matisse dans le cadre d'un échange scolaire où une délégation d'élèves du Gymnasium Georg Büchner de la Ville de Seelze (Basse saxe en Allemagne) se rendront à Grand-Couronne du 11 au 19 Mars 2009.
- Alloue une subvention exceptionnelle au Collège Jean Renoir afin de permettre à une délégation d'élèves de cet établissement, de se rendre à Velten en Allemagne du 13 au 20 mai 2009 dans le cadre d'un échange scolaire avec la Oberschule.
- Accorde une subvention exceptionnelle à l'école Jacques Prévert pour l'année 2009, destinée à l'achat de jus de fruits et de fruits pour le goûter des enfants.
- Donne un avis favorable à l'affectation d'un enseignant supplémentaire à l'école élémentaire Pablo Picasso.
- Valide la programmation complémentaire 2009 des actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et autorise M. le Maire à solliciter la subvention pour une action intitulée « Camion des mots » auprès de l'ACSE.
- Adopte la convention de partenariat avec l'association EDUCATION ET FORMATION de Rouen, relative au chantier intercommunal d'insertion de l'Agglomération Rouennaise.
- Reconduit la convention entre la Ville de Grand-Couronne et le Pôle d'Accompagnement Psychosocial du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 et autorise M. le Maire à signer toutes pièces y afférent.
- Prolonge l'application jusqu'au 12 mars 2009 des tarifs 2008 pour les Animations de Quartiers et applique à partir du 13 mars 2009, les tarifs maximums figurant dans la délibération.
- Autorise M. le Maire à signer le renouvellement d'un contrat se rapportant à un poste vacant d'Assistant Socio-Educatif et autorise M. le Maire à signer le renouvellement à compter du 1^{er} avril 2009, d'un contrat se rapportant à l'emploi de Responsable de la Division Culture/Vie Associative.





- Autorise M. le Maire à signer une convention d'adhésion à la mission Conseil et assistance chômage proposée par le Centre de Gestion.
- Décide d'avoir recours à un vacataire en matière budgétaire et de lui octroyer la rémunération fixée dans la délibération.

- Octroie cinq subventions exceptionnelles aux associations sportives suivantes :
 1. à Rallye Sport Promotion.
 2. à Racing Team Passion.
 3. à Savane Aventure.
 4. à Mani Team.
 5. à Raid Humanitaire.
- Autorise M. le Maire à signer une convention entre la Ville et les quatre associations sportives suivantes, dont les trois premières ont pour but de permettre le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement et la quatrième, permettra de verser une subvention exceptionnelle afin de faire l'acquisition d'un véhicule de transport collectif :
 1. le Club Omnisport Couronnais
 2. le Grand-Couronne Gymnique.
 3. les Requins Couronnais.
 4. le Club Omnisport Couronnais.
- Attribue des lots, coupes et récompenses dans le cadre des cérémonies à l'occasion des Palmarès sportifs.
- Fixe le tarif figurant dans la délibération concernant le renouvellement de la carte, en cas de perte, donnant droit à l'entrée du stade aquatique Alex Jany.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Général, pour la réalisation de la deuxième phase de la rédaction et de la diffusion de l'Agenda 21 de la commune de Grand-Couronne et autorise M. le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

Fin de séance à 19 H 45.

Grand-Couronne, le 13 mars 2009.

Le Maire,

Patrice DUPRAY
Vice-Président du Conseil Régional
Maire de Grand-Couronne

